

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

RECRUTEMENT D'UNE COHORTE DE 100 PME

Juillet 2025



1. Contexte et Justification

Le Programme « Diversification, Accélération Industrielle, Compétitivité et Emplois » (DAICE) vise à renforcer les efforts du Gouvernement en faveur de la diversification économique, de la transition verte et du développement industriel. Il entend soutenir les réformes et les investissements dans les biens publics nécessaires pour développer le secteur privé, dé-risquer le financement des PME et des start-ups innovantes, développer de nouveaux secteurs, promouvoir la transition verte dans le secteur industriel, soutenir la compétitivité des entreprises et leurs exportations et créer des emplois.

L'objectif de développement du DAICE est de soutenir la diversification économique, l'accélération de l'industrialisation et la création d'emplois en Côte d'Ivoire en améliorant : (i) la compétitivité des chaînes de valeur, (ii) l'accès au financement des PME et (iii) la promotion des investissements en lien direct avec les enjeux prioritaires du PND 2021-2025. A travers ses différentes composantes, le Programme contribuera à répondre aux défis principaux de l'industrialisation en Côte d'Ivoire.

Le programme prévoit en sa composante 1 dénommée « renforcement de la compétitivité des clusters », une sous composante dédiée à l'appui à la transformation technologique et/ou numérique et à l'économie verte dans le développement des PME et dénommée : ***Appui à la transformation numérique, à la transition énergétique, à l'adoption de technologies vertes au sein des clusters par un appui au Fonds à Frais partagés***. L'exécution de cette sous composante est confiée à la Société d'Etat Côte d'Ivoire PME.

Pour cette année 2025, l'accompagnement concerne la première cohorte de PME qui seront sélectionnées selon un processus conforme aux prescriptions du programme DAICE. Chaque cohorte bénéficiera d'un accompagnement sur une période maximum de douze (12) mois.

Le présent document est un **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET** pour le recrutement de 100 PME à faire acte de candidature pour bénéficier de l'accompagnement au financement dans le cadre du DAICE.

2. Objectif du programme

L'objectif général de cet AMI est d'accompagner une cohorte de 100 PME en vue d'améliorer la compétitivité et de soutenir la croissance des PME dans la transformation technologique et/ou numérique, la transition énergétique et l'accompagnement à l'adoption de technologies vertes, grâce à un système de Fonds à Coûts Partagés.

De façon spécifique, le projet propose trois (03) parcours pour accompagner les PME :

- ❖ Accompagnement d'un lot de PME à la transition énergétique ;
- ❖ Accompagnement d'un lot de PME à l'adoption de technologies vertes ;
- ❖ Accompagnement d'un lot de PME à la transformation technologique et/ou numérique.

Le projet consistera pour chaque parcours à :

- A. **Apporter une assistance technique** pour : (i) accompagner à la structuration de projets soumis par les PME bénéficiaires, (ii) préparer les PME aux demandes de financement et (iii) accompagner les PME à

l'utilisation optimale et rationnelle du financement qui sera accordé en vue de garantir l'atteinte des objectifs ;

- B. **Financer les projets** des PME bénéficiaires via un système de Fonds à Coûts Partagés.

NB : Une PME ne peut soumissionner qu'à un seul parcours d'accompagnement

3. Accès au projet et cibles

L'accès au projet se fera à travers trois (03) guichets structurés suivant le Chiffre d'Affaires des entreprises à accompagner :

-  **Guichet 1** : destiné aux entreprises ayant un Chiffre d'Affaires annuel compris entre 0 et 150 millions de FCFA ;
-  **Guichet 2** : destiné aux entreprises ayant un Chiffre d'Affaires annuel compris entre 150 millions et 1 milliard de FCFA ;
-  **Guichet 3** : destiné aux entreprises ayant un Chiffre d'Affaires annuel compris entre 1 milliard et 5 milliards de FCFA ;

Les PME opérant dans l'un des clusters industriels cibles du projet DAICE seront prioritaires. Il s'agit des clusters industriels suivants : Agro-industrie, Textile, Matériaux de construction et d'ameublement ; Emballages ; Industrie pharmaceutique ; Assemblage automobile de pièces détachées, y compris les véhicules électriques ; Énergies renouvelables, Économie circulaire et la gestion des déchets.

Toutefois, les entreprises issues de divers secteurs et dont le Chiffre d'Affaires est compris entre 0 et 5 milliards peuvent bénéficier du présent projet.

La soumission des entreprises détenues par les jeunes, par les personnes en situation de handicap, par les femmes ou des entreprises ayant une représentativité significative de la gent féminine est vivement encouragée.

4. Critères d'éligibilités

Pour bénéficier du projet, les conditions minimales suivantes sont requises :

- Être une PME ou une Association ou une Société coopérative du secteur de l'industrie, de droit ivoirien et formellement constituée ;
- Avoir un Chiffre d'Affaires annuel 2022 et/ou 2023 et/ou 2024 n'excédant pas cinq (5) milliards de FCFA.
- Le dirigeant doit être âgé de 18 ans au minimum à la date de souscription.

5. Conditions d'accès au projet

Les bénéficiaires doivent fournir par guichet d'accès au projet la documentation suivante :



Guichet 1 : Chiffre d’Affaires annuel compris entre 0 et 150 millions de FCFA

- Le Registre de l’entrepreneur ou le Registre de Commerce ou registre des sociétés coopératives ou le récépissé de création ;
- La Déclaration Fiscale d’Existence ;
- Les États Financiers 2022, 2023 et 2024 si disponible déposés aux impôts ;

Détenir l’Attestation de Régularité Fiscale sera un atout.

Avoir défini une politique ESG sera un atout.



Guichet 2 : Chiffre d’Affaires annuel compris entre 150 millions et 1 milliard de FCFA

- Le Registre de Commerce ou registre des sociétés coopératives ;
- La Déclaration Fiscale d’Existence ;
- Les États Financiers 2022, 2023 et 2024 si disponible déposés aux impôts.
- L’attestation de mise à jour de la CNPS.

Détenir l’Attestation de Régularité Fiscale sera un atout.

Avoir défini une politique ESG sera un atout.



Guichet 3 : Chiffre d’Affaires annuel compris entre 1 milliard et 5 milliards de FCFA

- Le Registre de Commerce ou registre des sociétés coopératives ;
- La Déclaration Fiscale d’Existence ;
- Les États Financiers 2022, 2023 et 2024 si disponible déposés aux impôts.
- L’attestation de mise à jour de la CNPS ;
- Détenir l’Attestation de Régularité Fiscale.

Avoir défini une politique ESG sera un atout.

6. Dossier et mode de soumission de candidature

Les PME ou les Associations ou les Sociétés coopératives remplissant les critères d’éligibilité mentionnés ci-dessus, peuvent faire acte de candidature en cliquant sur le lien suivant <https://ee.kobotoolbox.org/x/KPcX186G> au plus tard le 17 juillet 2025.

Le formulaire d’inscription en ligne comporte les principales informations ci-après :

- Informations générales ;
- Informations sur l’entreprise ou la startup ;
- Informations sur le promoteur ;
- Informations sur le projet.



Pour tout besoin d'assistance ou d'information, joindre le numéro suivant : +225 0778520714

